

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 3 février 1978

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1107)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DES
RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION MIXTE
INTERNATIONALE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que le projet de dérivation Garrison avec les répercussions qu'il aura sur les cours d'eau et les lacs du Manitoba prend de plus en plus d'actualité, je propose appuyé par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie):

Que la Chambre charge le premier ministre d'envoyer immédiatement une note diplomatique au gouvernement américain lui déclarant que le Canada est fermement résolu à s'en tenir aux recommandations de la Commission mixte internationale qui garantit qu'il ne subira aucune détérioration écologique et que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures renvoie le rapport de la Commission mixte internationale sur le projet Garrison ainsi que le projet Andrus au comité permanent des pêches et des forêts.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut-être débattue qu'avec le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PENSIONS

L'INACTION DU GOUVERNEMENT QUANT À L'AMÉLIORATION
DU RÉGIME DE RETRAITE DES CHEMINOTS—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire très importante et je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que la Chambre déplore l'inaptitude du gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour obliger les sociétés ferroviaires Canadien National et Canadien Pacifique à améliorer leurs régimes de pensions de retraite selon la recommandation qu'a faite M. Noel Hall dans son rapport sur les régimes de pensions de retraite offerts par les sociétés ferroviaires canadiennes et, par ailleurs, étant donné que la question des pensions de retraite constitue un élément majeur dans le refroidissement des relations entre employeurs et employés dans la négociation des conventions collectives des sociétés ferroviaires, que la Chambre demande au gouvernement d'insister pour que les pensions accordées aux cheminots à la retraite soient augmentées et pour qu'une clause d'indexation des pensions soit introduite dans tous les régimes de pension de retraite des sociétés ferroviaires.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut-être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'AUTORISATION D'OUVRIR LE COURRIER—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire pressante dont l'examen s'impose d'urgence. Je propose, appuyé par le député de Capilano (M. Huntington):

Que tout projet de loi que le gouvernement présentera pour autoriser des agents de police à ouvrir le courrier, prévue que pareille autorisation devra être accordée par un juge de la cour supérieure d'une province sur présentation d'une déclaration assermentée dans laquelle les agents de police exposeront les motifs raisonnables qu'ils ont de croire que la sécurité du pays est menacée ou qu'un acte criminel grave pourrait être commis.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

ON DEMANDE QU'UN EX-MINISTRE SOIT AUTORISÉ À RÉPONDRE
AUX QUESTIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion importante et urgente.

Étant donné la décision du très honorable premier ministre (M. Trudeau) d'accepter la démission du député d'Argenteuil-Deux-Montagnes (M. Fox) comme ministre de son Cabinet; étant donné que ce ministre était le centre d'intérêt de la Chambre dans la cause de la GRC relativement à ses activités illégales; étant donné que cette démission pourrait être interprétée comme un moyen d'empêcher le ministre de répondre à des questions relatives au rôle qu'a joué le gouvernement dans cette affaire scandaleuse de la GRC; étant donné les droits et privilèges des députés d'interroger les ministres de Sa Majesté, je propose, appuyé par le député de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan):